

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
André Lacelle, courtier en assurance de dommages (radié provisoirement) Certificat n° 117923	2002-06-01(C)	M <sup>re</sup> Marco Gaggino, vice-président  M <sup>me</sup> Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre  M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	8, 9 et 10 novembre 2010  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour conflit d'intérêts;  2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête;  4 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables;  1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier;  1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits;  1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens;  5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux;  5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat;  2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle;  1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire;	Auditions de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité;  2 chefs pour appropriation de fonds.	
Huguette Smith, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages  Certificat n° 124864	2010-03-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre  M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	15 novembre 2010  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré ( <i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> );  1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux ( <i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition de la plainte
M. André Beauchesne, expert en sinistre  Certificat	2010-07-02(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M <sup>me</sup> Karine S. Correia, expert en sinistre,	22 et 23 novembre 2010  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente ( <i>article 59(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de la limite de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens mis à sa disposition avant	Auditions de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
n° 138015		membre  M. Michel Barcelo, expert en sinistre, membre			d'accepter un mandat ( <i>article 26 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  5 chefs pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend ( <i>article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	
Antonino Cirrincione, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 107279 et Eugénia Izzo, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 116867	2009-12-02(C)    2009-12-03(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M <sup>me</sup> Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages, membre  M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	29 et 30 novembre 2010  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<u>Pour le dossier Antonino Cirrincione :</u>  3 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements ( <i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré ( <i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> );  1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic ( <i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  <u>Pour le dossier Eugénia Izzo :</u>  1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic ( <i>article 35 du</i>	Auditions des plaintes

**RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)**

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i>	

**RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)**

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
François Simard 130928	(CD00-0807)	Sylvain Généreux, président	2 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions.	audition sur culpabilité
		Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	3 novembre 2010 à 9h30		Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	
		Benoit Bergeron, A.V.A.	4 novembre 2010 à 9h30		Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Serge Boileau 103654	(CD00-0824)	Jean-Marc Clément, président Patrick Haussmann, A.V.C. Louis	11 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.  Informations et/ou explications incomplètes,	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		L'Espérance, A.V.C.			<p>trompeuses ou mensongères.</p> <p>Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.</p> <p>Défaut de respecter les exigences en matière de partage de commission.</p> <p>Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p> <p>Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.</p>	
Christina Provost 128024	(CD00-0805)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Patrick Haussmann, A.V.C.	15 novembre 2010 à 9h30 16 novembre 2010 à 9h30 17 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.</p>	poursuite - aud. culp
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Patrick Haussmann,	15 novembre 2010 à 9h30 16 novembre	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Exercer des activités dans des disciplines</p>	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	2010 à 9h30 17 novembre 2010 à 9h30	(Québec) H2X 4B8	sans détenir le certificat requis.	
Jacinthe Forest	(CD00-0680) 112441	Janine Kean, président Michel Cotroni, A.V.A. Gisèle Balthazard, A.V.A.	22 novembre 2010 à 9h30 23 novembre 2010 à 9h30 24 novembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur culpabilité
George Evangeliou	(CD00-0786) 111862	Sylvain Généreux, président Marc Binette Pierre Perreault, A.V.A.	23 novembre 2010 à 9h30 25 novembre 2010 à 9h30 26 novembre 2010 à 9h30 30 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost	(CD00-0589) 127859	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin,	24 novembre 2010 à 9h30 25 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.	29 novembre 2010 à 9h30		de remplacer dans la proposition.	
			30 novembre 2010 à 9h30		Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	
					Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	
					Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	
					Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	
					Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
					Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
					Avoir fait signer un document en blanc.	
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Yvon Chaperon 106640	(CD00-0809)	Janine Kean, président Mario Brassard	30 novembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Transaction non dans l'intérêt de	audition sur culpabilité

**RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)**

<b>Partie intimée</b>	<b>N° du dossier</b>	<b>Membres</b>	<b>Date / heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nature de la plainte</b>	<b>Type d'audition</b>
		Michel Gendron		(Québec) H2X 4B8	l'investisseur.	